



A vos cultures

N°26 – 27 septembre 2023

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N°30

A RETENIR :

Colza :

- Petites altises : Réduction des captures. Continuez la surveillance dans les colzas à moins de quatre feuilles.
- Grosses altises : Augmentation des captures en cuvette. Les colzas ayant atteint ou dépassé le stade 4 feuilles ont passé le stade de sensibilité.
- Larves de tenthrèdes : présence modérée, à surveiller jusqu'au stade six feuilles.
- Charançon du bourgeon terminal : démarrez la surveillance.

COLZA

STADES :

De trois feuilles (B3) à dix feuilles (B10) pour les 13 parcelles observées cette semaine dans le réseau, mais avec des irrégularités variables selon les secteurs en fonction du cumul de pluies depuis les semis. Sur le secteur Nord Allier, des parcelles sont juste en cours de levée.

PETITES ALTISES

Fin du risque pour les parcelles à 4 feuilles, maintenez la surveillance sur les parcelles en cours de levée.



Adulte de petite altise



Rappel du seuil d'intervention :

Pour les colzas entre levée et 3 feuilles, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 pieds sur 10 portants des morsures sans que la dépréciation dépasse le quart de la surface végétative.

Des interventions ponctuelles visant les petites altises seront peut-être nécessaires pour sauvegarder les parcelles en cours de levée et celles n'ayant pas atteint le stade 4 feuilles. Dans ce cas, et si les seuils sont atteints, intervenez avec une cyperméthrine comme :

CYTHRINE MAX à 0.05 litre/ha (cyperméthrine 500 g/l), 2 applications maximum par an.

GROSSES ALTISES ADULTES



Adulte de grosse altise

Une augmentation des captures en cuvette est observée cette semaine puisque 12 parcelles signalent la présence d'adultes en cuvette jaune avec d'une à trente captures.

Stades de sensibilité : De la levée à 3 feuilles.

Le pic de vol est en cours

À la suite du retrait du phosmet (Boravi WG), et au vu des résultats des tests de résistance effectués dans le département ces dernières années, il n'existe plus à ce jour de solutions chimiques efficaces vis-à-vis de la grosse altise adulte.

Au-delà du stade quatre feuilles, le colza est suffisamment développé pour faire face aux attaques. La lutte s'effectuera en fonction du risque larvaire par la réalisation au préalable de tests berlèse et en fonction du risque agronomique à partir de mi/fin octobre.

Larve de grosse altise : pour les colzas à 8 - 10 feuilles un premier test Berlèse peut être réalisé afin de déterminer la pression larves d'altises, il existe une méthode très simple à généraliser : la méthode Berlèse. Cette dernière consiste à laisser sécher les plantes de colza et à attendre que les larves quittent les plantes.

Mode opératoire : prélever 30 plantes, couper les limbes des plantes en conservant la nervure centrale, disposer les plantes sur un grillage au-dessus d'une bassine remplie d'eau et de mouillant, placer les dispositifs dans une pièce bien chauffée pendant au moins 10-15 jours, le temps que les plantes sèchent et que les larves en sortent, compter le nombre de larves tombées dans les bassines tous les 2-3 jours et les en sortir pour éviter de les compter 2 fois, arrêter les comptages quand plus aucune larve ne sort depuis 3-4 jours.

Suivre nos prochains bulletins

Levier Agronomique

Une levée suffisamment précoce afin de viser un stade de colza à quatre feuilles et plus au moment de l'arrivée des grosses altises adultes constitue le meilleur levier. Par ailleurs, il est recommandé de maintenir les repousses de colzas dans les parcelles proches des nouvelles parcelles de colza pour limiter la pression des altises. Dans l'idéal, la destruction des repousses ne devrait pas intervenir avant le stade 4 feuilles de votre nouveau colza.

TENTHREDES

Ces fausses chenilles noires (vert clair quand elles sont jeunes) dévorent les feuilles du colza.



Adultes



Larves

L'adulte a été détecté en cuvette dans quatre parcelles (sept individus en moyenne). La présence d'adultes dans les cuvettes jaunes n'est pas un indicateur pertinent du risque encouru mais elle doit vous inciter à vérifier la présence de larves sur la végétation.

Avec les températures annoncées, le risque peut avoir tendance à s'amplifier. En effet, les tenthrèdes sont plus actives avec des conditions chaudes et sèches. Les dégâts peuvent être extrêmement rapides.

Rappel du seuil d'intervention :

Intervenez si les larves prélèvent **plus du quart de la surface foliaire**. Les plus graves attaques arrivent souvent en fin de stade larvaire quand les fausses chenilles sont devenues noires.

Maintenez la surveillance jusqu'au stade 6 feuilles des colzas. Attention aux risques de confusions avec des morsures de limaces.

Si les seuils devaient être atteints, intervenez avec une cyperméthrine type :

CYTHRINE MAX à 0.05 litre/ha (cyperméthrine 500 g/l), 2 applications maximum par an.

LIMACES :

Ponctuellement, on peut observer quelques morsures, mais le retour de conditions sèches et chaudes n'est pas propice à une forte activité. **Surveillez les colzas en cours de levée et ceux n'ayant pas atteint le stade 3 – 4 feuilles.**

Rappel : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour le colza mais l'accumulation des morsures peut entraîner une dépréciation rapide et préjudiciable en cas de présence significative.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- Retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- Pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- Pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives-1/>
- Registre National des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action
- Et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"
"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".*

La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.

"La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n°32075969X-2124 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques"

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr

